

**COMMUNICATION A LA 11^{ème} ASSEMBLEE GENERALE
DU CONSEIL POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE EN
SCIENCES SOCIALES EN AFRIQUE (CODESRIA)
Maputo, Mozambique, 6-10 Décembre 2005**

Titre :

*Intégration économique en Afrique et mondialisation des marchés:
Problèmes et perspectives*

Auteur :

Mademoiselle Anne Marie Nsaka Kabunda
Faculté de Droit de l'Université de Kinshasa (R D Congo)
C/o Prof Kumbu-ki-Ngimbi
Vice-Doyen de la Faculté
Cell: (+243) 812183679
E-mail: nsakamar@yahoo.fr

1 INTRODUCTION

L'un des objectifs fondamentaux de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) était l'intégration politique du continent. Mais déjà, Nkrumah, l'un des pères fondateurs de l'OUA et des indépendances africaines stigmatisait que l'indépendance politique resterait un vain mot sans l'indépendance économique. Cette indépendance économique au niveau continental postulait l'intégration économique qui devint progressivement l'un des objectifs de l'organisation africaine, surtout au cours de la seconde décennie des indépendances.

Le Plan d'Action de Lagos sera ainsi conçu à la fin des années 1970s comme une sorte d'antidérive du continent devant l'échec flagrant des programmes d'ajustement structurel concoctés par les principaux pays capitalistes et à leur traîne les institutions financières internationales telles que la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International. Dans la foulée sera également conçue l'idée d'un marché commun ou d'une communauté économique africaine à l'image du marché commun européen. Et comme l'intégration économique devrait avoir une base sous-régionale, plusieurs institutions économiques virent le jour dans le cadre de l'OUA.

L'accent sur l'intégration économique comme corollaire à l'intégration politique sera repris dans l'Acte constitutif de l'Union Africaine (UA) qui a remplacé l'OUA avec des initiatives telles que le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et l'African Peer-Review Mechanism (APRM) conçu comme lampe témoin de la réalisation des objectifs du NEPAD. Seulement, le discours sur l'intégration économique comme base de la renaissance africaine était à peine relancé que les pays développés, les institutions financières internationales ainsi que les multinationales montaient au créneau pour prêcher – en fait dicter - un nouvel évangile ou un nouveau discours qui d'après eux devrait le mieux conduire au développement mondial.

Successeur l'on pourrait dire naturel du discours sur l'ajustement structurel et la « bonne gouvernance », le discours sur la mondialisation capitaliste postule l'ouverture totale des marchés. Ainsi qu'il en est pour la démocratie et les droits de l'homme en Afrique et dans d'autres pays en développement, en dépit des avantages tant vantés qu'elle peut apporter au développement économique, la mondialisation pose également des problèmes pour l'intégration économique qui ne sont pas toujours soulignés par ses protagonistes et leurs agents.

Au regard de ce qui précède, la présente communication se propose de réfléchir sur la problématique de l'intégration économique en Afrique face aux enjeux de la mondialisation capitaliste. Quelle chance la mondialisation des marchés offre-t-elle à cette intégration? Est-elle en mesure d'accélérer ou plutôt de freiner l'intégration économique en Afrique? L'Afrique peut-elle réussir son entrée dans la mondialisation sans au préalable réussir son intégration économique? Quel est l'état des lieux en matière d'intégration économique? Quels sont les défis et les perspectives?

Essayer de répondre à ces questions revient en définitive à s'acquitter dans la mesure de ses moyens du devoir qui incombe à tout membre de la communauté africaine en sciences sociales de repenser le développement de l'Afrique en allant au-delà de l'impasse pour imaginer des alternatives qui permettent de rêver de la renaissance de l'Afrique en ce troisième millénaire.

2 INTEGRATION ET MONDIALISATION : UNE APPROCHE CONCEPTUELLE

D'après Chandler, Enselin et Renstrom, la précision du langage est une exigence fondamentale de toute discipline scientifique. Ceci est particulièrement vrai en droit comme dans d'autres sciences sociales. D'après ces auteurs, les sciences sociales et politiques souffrent de confusion sémantique plus que la plupart d'autres disciplines scientifiques (Chandler *et al* 1985: XIV).

Sans prétendre mettre un terme au « chaos » ou à la confusion sémantique, il importe néanmoins, au début de cette communication, de donner un éclairage aussi puissant que possible sur les principaux concepts utilisés ou la manière dont ils sont appréhendés. Il s'agit essentiellement des concepts d'intégration et de mondialisation ou de globalisation qui entretiennent au demeurant des relations synchrones. L'intégration et l'interdépendance sont en effet les paradigmes-clés de la mondialisation (Kouam 2005 : 125-151).

Cette dernière suppose ou requiert fondamentalement une plus grande intégration des économies nationales mais une plus grande intégration économique au niveau national et régional peut aussi constituer une protection contre les effets pervers de la mondialisation.

2.1 Intégration

Selon MYRDAL, le terme intégration ne signifie rien d'autre que la réunion des parties en un tout. Par intégration, on entend l'incorporation de nouveaux éléments à un système (Myrdal 1958 : 11). Cette intégration peut revêtir plusieurs formes dont les plus importantes sont l'intégration politique et l'intégration économique. Ces deux types d'intégration s'enrichissent mutuellement.

2.1.1 Intégration politique

L'intégration constitue le champ de rencontre des politiques économiques nationales de développement. Elles s'y affrontent, se confrontent et concilient les objectifs de divers états nationaux en vue de dégager une politique économique. D'où la nécessité de systématiquement coordonner et transcender ces différentes politiques, car ce sont elles qui décident de la répartition et de l'utilisation de ressources naturelles et humaines ainsi que de l'affectation des capitaux qu'il s'agit de mettre en commun. L'intégration est considérée dès lors comme une technique, une méthode, en un mot une politique. Elle fait appel à la coordination des politiques économiques menées par les différents gouvernements. Elle implique au plan politique que les éléments disparates d'un ensemble fonctionnent désormais en symbiose comme éléments d'un tout cohérent, soumis à une même et seule autorité politique qui dirige et coordonne toutes ses actions.

Intégrer politiquement signifie mettre ensemble des entités différentes en fonction de certains objectifs qui ne peuvent être mieux poursuivis ou atteints que si ces différentes entités agissent et fonctionnent comme une seule entité. Une telle intégration suppose la mise en commun des moyens matériels ou financiers, des services et aussi des organes communs sous une autorité acceptée par tous.

Intégrer politiquement, c'est aussi fédérer dans ce sens que certains moyens et certaines compétences sont réservées aux organes communs de l'entité intégrée pendant que d'autres reviennent aux organes de sous-entités. Au niveau européen, l'intégration politique, à la fois un processus et un idéal, se poursuit en dépit de la constitution de l'Union Européenne. En Afrique, la création de l'OUA et de l'UA ensuite relève également de l'idéal et du processus d'intégration politique de l'Afrique requiert également une intégration économique.

2.1.2. Intégration économique

Il y a deux manières extrêmes de définir le concept d'intégration économique suivant qu'on l'apprehende dans le sens libéral ou structurel.

2.1.2.1 Sens libéral de l'intégration économique

Le sens libéral de l'intégration découle de la théorie classique du commerce international. La théorie du commerce internationale fait l'apologie du libre-échange, celui-ci est considéré comme un moyen de surmonter les contraintes résultant de la dotation ou de la disponibilité des facteurs de production. L'intégration économique se ramène, quant au processus à employer, à la libéralisation des échanges et à la réalisation d'une unité commerciale internationale dans laquelle les produits abondants s'échangent contre les biens rares sous un régime de libre commerce.

Selon R. ARON, deux unités économiques peuvent être considérées comme ayant réalisé le plus haut degré d'intégration quand les transactions entre deux individus placés dans l'une et l'autre unité ressemblent à peu de chose près à des transactions entre individus de la même unité (Myrdal 1958: 65 ; Norro 1962 : 102). Ainsi l'intégration économique apparaît comme le terme d'un processus de libéralisation des échanges, l'absence de discrimination dans les rapports économiques entre différents pays.

La conception traditionnelle de l'intégration économique aboutit en définitive à une définition qui retient l'élimination des obstacles à l'échange, s'attache essentiellement aux faits du marché, de l'échange et non de la production, et se réfère explicitement à l'optimisation des bénéfices ou des profits au sens traditionnel.

L'intégration risque dès lors de se faire au seul profit des pays développés, de maintenir le dualisme des structures économiques et de renforcer les effets de domination subis par les pays sous-développés. Par conséquent, il devient indispensable de donner au concept d'intégration économique, une nouvelle acceptation dynamique susceptible d'être d'un secours utile pour comprendre et influencer certaines réalités d'un monde moderne en pleine mutation.

2.1.2.2 Sens structurel de l'intégration économique

L'intégration doit apporter une solution aux problèmes et aux défis posés par l'absence d'industrialisation dans certaines parties du monde. Ce qui revient à dire que le concept d'intégration économique possède un sens opératoire et structurel.

Sur le plan économique, certains perçoivent l'intégration dans le sens de concentration industrielle ou commerciale. Elle désigne alors l'acte de rattacher à une unité de production, toutes les opérations qui conduisent de l'obtention de la matière à la fabrication d'un produit fini, ou encore l'acte de donner une cohésion à une société humaine ou à quelques-unes de ses activités.

L'intégration économique peut ainsi être considérée à la fois comme un idéal ou un résultat à atteindre et comme un processus devant aboutir à cette fin.

2.1.2.2.1 Intégration comme idéal

MYRDAL propose que l'intégration économique est la réalisation de l'idéal de la liberté et de l'égalité des chances. Elle implique l'assouplissement des rigidités sociales qui limitent et restreignent la liberté de choix des individus (Myrdal 1958: 76). Pour la réalisation de cet idéal, il est néanmoins nécessaire de se trouver dans un certain degré d'industrialisation.

L'intégration économique est plus qu'un simple aménagement spontané des structures d'échange, conformément à la loi du marché concurrentiel. Elle postule la création d'une entité économique nouvelle de production et d'échange de grande dimension et au sein de laquelle se nouent des relations cohérentes et parfaites entre les éléments constitutifs. Cette perfection est de toute évidence ce qu'il faut entendre par intégration comme but, comme idéal. Dans ce sens, l'intégration économique désigne une situation de cohérence totale et représente donc l'équilibre des structures au sein d'un ensemble économique. Un tel idéal n'est jamais atteint.

2.1.2.2.2 Intégration comme processus

L'intégration n'est pas seulement l'établissement des relations qui sont orientées vers une fin plus large que le calcul économique ou l'optimisation traditionnelle. Elle présente également le processus dirigé vers le but à atteindre, le processus par quoi l'idéal proposé à la communauté internationale ou nationale tend à se réaliser.

D'après JOHN TOMLINSON, il s'agit d'un processus complexe de développement rapide d'interconnexions entre les sociétés, les cultures et les individus dans le monde entier (Ya'U 2005 : 98-124).

A un niveau plus concret, l'intégration se présente comme une mise en commun des ressources et des énergies matérielles et humaines, en vue d'un développement accéléré. Elle implique dans ce cas que les individus acceptent d'organiser de plein gré leur vie en commun. Cette mise en commun des ressources et des énergies apparaît comme le moyen le plus sûr pour servir à la fois les objectifs nationaux de développement, et par conséquent d'avancer plus rapidement dans la voie du progrès économique. Une telle mise en commun suppose au préalable la volonté consciente des agents principaux du développement qui doivent se décider à se regrouper dans des zones pour entretenir des relations stables, cohérentes, parfaites et en tirer le plus grand bénéfice.

A ce titre, l'intégration constitue un acte raisonné et voulu. Le degré de réalisation de l'intégration économique dépend des talents d'organisation des agents principaux du développement. Ce sont eux qui devront définir les modalités d'unification et les feront passer dans la réalité concrète. Ce sont eux également qui choisiront les moyens adéquats susceptibles d'assurer la progression rapide vers une intégration économique véritable.

Comme processus, l'intégration est notamment définie par TINBERGEN comme « la politique économique qui montre un optimum de centralisation » (Tinbergen 1954 : 95). Elle requiert la réunion des plusieurs unités économiques sous un même pouvoir de décision.

Le processus d'intégration n'a jamais été spontané ni résulté du seul jeu au niveau des forces du marché. L'insuffisance des mécanismes du marché ne peut être nié. En effet, l'observation des flux d'investissements dans les pays développés et sous-développés montre que stimulé par les possibilités existantes dans des régions d'expansion économique, le flux des capitaux et des hommes tend à se diriger normalement vers les régions offrant de meilleures perspectives, à cause notamment de la présence de nombreux consommateurs à revenus relativement élevés, et de l'existence d'une infrastructure économique importante.

Le principal moyen d'y échapper consiste à mettre en œuvre une politique délibérée, consciente et volontaire qui oriente, protège, stimule et confère l'efficacité au système économique.

La loi du marché concurrentiel n'est donc pas essentielle dans la dynamique de l'intégration. La coordination des politiques dans ces conditions apparaît comme l'un des moyens, sinon le seul moyen de parvenir à l'intégration.

Et l'on peut avancer que le degré de coordination atteint fournit un test important des progrès accomplis vers l'intégration économique parfaite. Pour être efficace et possible, cette nécessaire coordination postule dans le temps et dans l'espace l'existence, l'instauration d'une autorité, d'une unité de décision et d'impulsion qui assure la responsabilité de politique commune et prend en charge la coordination des politiques économiques nationales des pays membres.

Cette situation aboutit en fait à un abandon de souveraineté en faveur de cette autorité plurinationale qui devient dès lors le pouvoir organisateur. Ce pouvoir semble un facteur important d'une intégration économique. Il sera d'autant plus fort que les problèmes à résoudre au sein de l'ensemble seront plus grands et plus complexes, mais ce pouvoir ne peut en aucun cas émaner des centres des décisions individuelles, qui par définition ont tendance à favoriser les intérêts particuliers au détriment sans doute de l'intérêt général. Certes, on peut bien concevoir une intégration économique à partir de centres des décisions individuelles, mais une telle intégration résultant d'impulsions individuelles est difficilement réalisable car les mutations socioéconomiques qu'entraînent l'intégration et le développement sont telles qu'elles exigent fondamentalement l'intervention active et créatrice des Etats.

Le succès de toute intégration économique postule l'intervention des Etats, et celle-ci elle-même découle directement du processus d'intégration (Norro 1962 : 102 ; Myrdal 1958: 65). En matière d'intégration comme dans plusieurs autres domaines, il existe donc une étroite relation entre l'économique et le politique.

2.1.3 Rapports entre l'intégration politique et l'intégration économique

L'économique et le politique sont étroitement liés. La question se pose cependant de savoir laquelle des deux formes d'intégration précède l'autre. D'après les économistes, l'intégration économique et industrielle doit précéder l'intégration politique et une bonne intégration politique repose sur l'intégration économique.

L'exemple le plus souvent cité est celui des pays de l'Europe occidentale. Lorsque l'on observe le cheminement de ces pays depuis les années 1950, l'on constate qu'ils sont partis de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier constituée par le Traité de Rome de 1957 à la Communauté Economique Européenne et l'Union Européenne avant de proposer une Constitution européenne même si l'entrée en vigueur de celle-ci bute encore sur le rejet des peuples de certains Etats. L'intégration économique européenne a certainement contribué au renforcement de l'intégration politique qui s'est matérialisée par la mise en place de plusieurs institutions européennes.

Les Etats africains semblent avoir pris une autre direction en privilégiant d'abord le politique. La création de l'OUA était la première manifestation du désir des Etats africains indépendants de rechercher d'abord l'unité politique.

A notre avis, l'économique et le politique ne sauraient être totalement dissociés l'un de l'autre. L'intégration économique nécessite un certain niveau d'intégration politique et vice-versa. L'intégration européenne, par exemple, ne pouvait se matérialiser sans l'adhésion collective des Etats européens aux idéaux de démocratie, de l'Etat de droit et des droits de l'homme ni sans un certain niveau d'intégration politique. De même, l'intégration économique recherchée actuellement par les Etats africains devra compter sur les efforts déjà déployés et ceux encore en cours pour la réalisation d'une plus grande intégration politique du continent.

2.2 Mondialisation

Selon BAKANDEJA, la globalisation est une formule passe-partout et comme toutes les formules à succès, largement galvaudée. Elle désigne une multitude de phénomènes, rarement approfondis (Bakandeja 2003 : 56).

Selon les points de vue, on entendra par globalisation la formation d'un marché mondial des biens et capitaux, le caractère universel des technologies compétitives, la progression en direction de la constitution d'un système productif mondial, le poids politique que le système mondial exerce dans la compétition pour les hégémonies globales ou régionales, l'aspect culturel de l'universalisation etc.

La globalisation appartient à cette lignée des concepts ou paradigmes les plus prisés à la fois dans le discours scientifique, politique, économique et social de ces dernières décennies.

Il n'y a plus pratiquement aucune conférence ou aucun sommet auquel la globalisation ne soit présente comme invitée d'honneur, maître des cérémonies ou principal orateur. La globalisation est l'objet d'une véritable vénération auprès de ses plus fervents partisans qui se recrutent naturellement dans les milieux intellectuels du monde capitaliste. Elle est considérée comme un préalable au développement des nations et au bien-être de tous les habitants de la planète. Aux peuples des nations les plus pauvres, il n'est reconnu d'autre choix que de s'impliquer dans le processus.

Chez ses adversaires qui se recrutent surtout dans les pays dits du Tiers-Monde et parmi les intellectuels marxistes, socialistes ou de « gauche », l'accueil est par contre mitigé. Lorsqu'elle réussit par s'inviter dans les célébrations intellectuelles, ses effets nocifs et abus sont dénoncés avec véhémence et elle provoque des sentiments de rejet. Ceux qui y sont les moins hostiles recommandent une extrême vigilance.

2.2.1 Concept de mondialisation

La mondialisation vient de la traduction en français du terme anglais « globali(z)sation ». Ce concept est apparu au milieu des années 1980 pour désigner un mouvement complexe d'ouverture des frontières économiques et de déréglementation permettant aux activités économiques capitalistes d'étendre leur champ d'action à l'ensemble de la planète. Il s'agit en fait du mouvement par lequel on a commencé à procéder à la délocalisation de grandes firmes multinationales pour profiter des avantages d'une main d'œuvre abondante et bon marché.

A la base du concept se situe l'idée du « village global » ou « planétaire ». Au sens strict, la mondialisation peut être conçue comme le phénomène consistant à intégrer tous les pays du monde dans le mode de production dominant, en l'occurrence le mode de production capitaliste libéral (Bongeli 2002 : 3).

Selon Yunusa YA'U, la mondialisation réduit le monde entier en un système intégré des marchés. Dans ce processus, le commerce international est considéré comme le moteur de la croissance économique et devrait donc être encouragé. Ceci se fait à travers la libéralisation du commerce nécessitant la suppression des tarifs. En plus, les Etats doivent se désengager du secteur privé et réduire leur rôle pour créer un environnement propice au développement du secteur privé.

Plus concrètement, la mondialisation se présente comme la rupture des barrières nationales au commerce, aux flux d'informations et de capitaux et à la propriété des industries (Ya'U 2005: 101).

La mondialisation est liée à trois évènements majeurs, à la fois de nature politique, technologique et économique : la fin du communisme et de la confrontation Est-Ouest, marquée par l'arrivée au pouvoir de MIKHAEL GORBATCHEV en 1985 et de la chute du mur de Berlin en 1989, avec le dégel politique qui s'en était suivi ; la fusion de l'informatique et des télécommunications et la forte baisse du coût de transmission de l'information au niveau mondial ; la conclusion par les Etats de plusieurs accords commerciaux internationaux, sous l'égide du GATT, puis de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), libéralisant les échanges des capitaux, des marchandises, des services et des informations (Adda 1996 : 3).

La mondialisation économique n'est pas un phénomène nouveau. Elle résulte de l'Européanisation du monde amorcée dès le 15^e siècle avec la découverte de l'Amérique (nouveau monde pour les Européens) qui s'est poursuivie jusqu'à la fin du 19^e siècle avec l'occupation de l'Afrique et la colonisation. Il s'agit d'une formidable expansion de nations européennes conquérant la terre (théorie de la porte ouverte avec des applications forcées en Chine et en Inde) et contraignant l'humanité entière à se redéfinir sous le choc de la modernité occidentale. Paradoxalement, cette expansion s'est faite avec le concours du clergé. Expansion européenne et christianisme caractérisent l'économie marchande de quatre derniers siècles.

Parler de la globalisation, c'est évoquer l'emprise d'un système économique, le capitalisme, sur l'espace mondial. Cette emprise se manifeste d'abord sur le plan géopolitique. Avec l'effondrement du bloc soviétique a disparu l'un des obstacles les plus massifs à l'expression du capitalisme. Là où les régimes communistes subsistent, comme en Chine, ils le doivent en partie aux politiques d'ouverture à l'économie de marché et à l'afflux de capitaux qu'elles ont suscité.

Ailleurs, en Afrique, en Amérique latine, la pénétration du capitalisme est encouragée de façon systématique par les institutions financières internationales telles que le Fond Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale.

Placées en position de force par la crise de la dette qui a frappé ces régions au début des années 1980, celles-ci mettent toute leur puissance au service de la réforme des politiques et des institutions économiques de pays débiteurs, réforme dont l'objectif explicite est de promouvoir la diffusion de la logique du marché dans le monde. La mondialisation, c'est aussi la constitution de la terre entière en un espace commercial unique.

La communication est devenue elle aussi un outil d'intégration des hommes à l'environnement international et de leur insertion dans le monde. Les réseaux de communication sont indispensables pour éviter de s'isoler, car quiconque se laisse marginaliser disparaît aussitôt de la scène internationale (Ya'U 2005: 98-124). Pour exister, il faudra adopter une stratégie de souplesse, souvent difficile pour les Etats en raison de leur lourdeur administrative et particulièrement les Etats Africains.

Toutefois, il n'est pas évident que les pays Africains puissent, compte tenu de leur vulnérabilité et de leur crise actuelle, affronter immédiatement la concurrence internationale et réaliser une ouverture *erga omnes* qui risque de démanteler leurs appareils productifs. Mais l'espace régional peut alors apparaître comme une étape d'internationalisation, l'intégration régionale étant un processus transitionnel pouvant conduire ultérieurement à une ouverture internationale.

La mondialisation des pouvoirs de communication, l'internationalisation des économies et l'empire du marché mondial s'accompagnent également d'une série d'autres processus de mondialisation qu'il importe de percevoir.

Au niveau des pays, la mondialisation peut être le résultat de la transition d'une économie mondiale interdépendante vers une économie mondiale intégrée avec notamment, la libéralisation du commerce et des mouvements de capitaux entre les pays, ainsi que l'ouverture du secteur des services à l'échange et des équipements publics à la concurrence internationale.

Au niveau des entreprises, la mondialisation signifie qu'elles peuvent devenir des entités de dimension mondiale et que leurs activités peuvent être structurées à l'échelle planétaire. La mondialisation est généralement considérée comme une nouvelle phase d'intégration économique internationale dans des marchés spécifiques. C'est l'empire des multinationales.

2.2.2 Mondialisation des marchés

Né de la marginalisation du pouvoir étatique dans l'Europe médiévale, le capitalisme s'est d'emblée épanoui sur une base internationale. L'activisme des marchands, qui est à l'origine du grand désenclavement planétaire des XV^e et XVI^e siècles, ne pouvait laisser indifférents les Etats Nations, alors en plein développement. C'est la rencontre de ces forces, à l'époque mercantiliste, qui rend possible l'ouverture des économies nationales à la dynamique des rapports marchands et l'unification des marchés intérieurs, terreau de l'industrialisation.

La fin du XIX^e siècle voit l'apogée d'une économie non encore mondialisée mais déjà fortement internationalisée, où les rivalités interétatiques traduisent la concurrence des capitalismes nationaux, provoquant tout à la fois l'assujettissement des régions périphériques et celle des corps sociaux des nations centrales. Le premier conflit mondial marque l'effondrement de cet ordre international, prélude aux secousses qui retrancheront la Russie de l'économie du monde capitaliste et porteront le national-socialisme au pouvoir en Allemagne. L'économie internationale pouvait être gérée dans le cadre d'un système interétatique hiérarchisé, sans que l'autonomie des politiques économiques nationales ne soit remise en cause.

L'économie mondialisée qui se met en place depuis le milieu des années soixante tend en revanche à faire éclater les cadres nationaux de régulations supranationales. Instabilité et exclusion, au Nord comme au Sud, sont les fruits amers de cette revanche des marchés sur les Etats, qui marque la fin de l'ère Keynésienne.

Deux axes structurent la grille des problèmes posés par la globalisation de l'économie. Le premier, que définit la dialectique de l'intégration et de l'exclusion au niveau international, s'attache aux effets de l'expansion spatiale de la sphère capitaliste : intégration au sens de participation à la dynamique de croissance mondiale ; exclusion au sens de marginalisation dans les flux mondiaux d'échanges, d'investissements et de financements, dont l'un des symptômes est la dépendance à l'égard de l'aide internationale (Bengoa 1998 : 12). Le second axe, qui oppose les logiques d'affrontement et de coopération, tente d'apprécier le degré d'organisation des relations économiques à l'intérieur de cette sphère et notamment dans son noyau central.

Les processus d'intégration et d'exclusion, à l'intérieur de chaque nation et entre nations, entretiennent des relations complexes les uns avec les autres. Le mécanisme concurrentiel constitue, en règle générale, un jeu à somme nulle sanctionné par une redistribution des parts de marché, dont l'emploi. Ainsi, l'intégration de nouvelles régions ou nations à la dynamique capitaliste mondiale peut provoquer, par la concurrence nouvelle qu'elle suscite, des phénomènes d'exclusion massive dans des régions d'industrialisation ancienne. Aussi parlons-nous aujourd'hui de globalisation par le haut et de globalisation par le bas. Le pouvoir économique mondial, exercé par les entreprises et des organismes transnationaux, constitue une violation permanente de l'autonomie locale, avec des conséquences incalculables sur des régions entières du monde. Il en résulte également une globalisation de la pauvreté dans les pays sous-développés.

La mondialisation des marchés pourrait bien être la caractéristique de la vie sociale actuelle, dans le monde entier. Une fois passée la phase la plus aiguë des politiques d'ajustement, les économies cherchent à s'ouvrir aux grands marchés globalisés (Bengoa 1998: 12). On signe de toutes parts des traités de libre-échange. Chaque pays voudrait entrer dans le monde du XXI^e siècle sans rester isolé ou solitaire. De l'avis de plusieurs, les forces du marché globalisé n'autorisent pas le moindre espace disponible pour des politiques économiques locales, nationales et même régionales. D'autres, en revanche, croient sans le moindre esprit critique que les marchés globalisés sont la seule solution et l'unique alternative pour les sociétés actuelles, sans considération des mesures qui permettraient une intégration et un développement équilibrés.

La mondialisation des marchés est sans aucun doute l'une de plus importantes formes de mondialisation. Par « marché », il faut entendre ici une aire géographique réunissant l'ensemble des offres et des demandes pour un produit, un bien ou un service. Ce marché peut être ouvert ou fermé, national ou international. La mondialisation stipule l'ouverture totale des marchés et leur internationalisation.

Le processus de mondialisation des marchés a entraîné un changement dans la fonction de l'Etat, mais non dans sa responsabilité. Il est évident que ces Etats n'ont pas la possibilité de garantir directement et effectivement l'exercice du droit économique au travail, ou du droit à l'éducation, en dispensant par eux-mêmes emplois et éducation.

L'obligation de l'Etat est d'éliminer toutes les formes de discrimination, de telle sorte que les citoyens puissent bénéficier de l'exercice de ces droits. L'Etat et ses organismes sont des acteurs pleinement identifiables qui opèrent sur le marché mondial. Les organismes internationaux le sont aussi. Les entreprises transnationales, les firmes commerciales et financières, bref, de nombreux acteurs apparaissent qui constituent une partie inséparable de la mondialisation.

Trois faits économiques paraissent caractériser la mondialisation économique : le développement et la croissance du commerce international, l'exploitation des flux financiers, la prédominance du secteur privé et des multinationales globales.

De la fin de la seconde guerre mondiale à la première décennie des indépendances, les échanges internationaux commerciaux, financiers, et techniques restent limités à l'espace occidental : Amérique du Nord et l'Europe de l'ouest et dans une moindre mesure le Japon. Les pays de l'ex bloc communiste se développent en autarcie.

Les grandes organisations internationales à vocation économique encouragent les Etats à développer la coopération économique et commerciale entre les pays du nord et ceux du sud dans le cadre du nouvel ordre économique mondial, ainsi que la coopération économique et commerciale entre les pays du sud ou tiers monde. La création des groupements économiques régionaux participe à ce mouvement d'internationalisation des échanges.

D'autre part, la mondialisation économique se caractérise par l'exploitation de flux financiers. Chaque jour sont données par médias les informations sur les marchés financiers internationaux. Ces marchés s'opèrent sur les grandes places financières du monde nommées bourses. Il s'y traite des opérations sur les marchandises, la monnaie, les investissements etc. il s'agit d'un mouvement important de capitaux qui circulent grâce aux innovations des télécommunications et de l'informatique. Le marché de change est plus important des marchés ; il ne connaît pas de frontières. On constate que le gros de ce flux circule entre trois pôles, l'Amérique du Nord, l'Europe occidentale et l'Asie maritime. Cependant, l'espace atlantique, qui concentrait l'essentiel de ces mouvements de la fin de la seconde guerre mondiale aux années 70, se trouve concurrencé et dépassé par l'espace pacifique. La spectaculaire croissance de l'Asie maritime entraîne une multiplication des flux tant entre les Etats de la région qu'entre celle-ci et les autres zones de richesse.

L'Afrique, mis à part la République Sud Africaine, est totalement absente de ces flux financiers. La Banque Mondiale signale dans son rapport 1996 que les flux financiers ont connu en 1994, une expansion fulgurante. En 1995, le montant du chiffre d'affaires journalier s'élevait à 1,3 trillions de dollars. Le commerce mondial en marchandises et services non-facteurs annuels par contre était de 4 trillions de dollars.

Le troisième fait caractéristique de la mondialisation est la prédominance du secteur privé et des multinationales. Les multinationales globales tendent en effet vers une stratégie planétaire, menée au niveau du globe ; mais leur globe se réduit le plus clair du temps à la triade (Etats-Unis, Europe Occidentale, Japon), plus quelques NPI (Nouveaux Pays Industriels).

Les multinationales globales sont principalement l'indice qu'est bien engagée la formation d'un capitalisme mondial, impliquant au fond que le développement capitaliste s'effectue dans l'inégalité, l'arythmie et la hiérarchie entre firmes, capitaux, secteurs, économies nationales et groupes sociaux, à l'échelle mondiale.

Face à une marginalisation qui frise l'exclusion, les pays Africains ont pris conscience du danger que représente l'internationalisation de l'accumulation du capital et tentent d'intéresser les investisseurs internationaux en engageant un dialogue avec eux conformément aux exigences de la logique du marché.

La mondialisation tend à démanteler les contrats sociaux nationaux produits par les siècles de luttes sociales sans leur substituer un contrat social de portée mondiale ou même régionale. D'où l'intérêt de rechercher les voies et moyens pour donner à la globalisation économique un visage plus humain tenant compte de l'inégalité du développement et de l'urgence d'une solidarité entre les peuples.

Si le processus d'accumulation du capital que constitue la mondialisation économique est incontournable, voire irréversible, celle-ci peut être tempérée par des alternatives crédibles, par d'autres voies notamment le retour à la complémentarité économique, à condition que les riches le veulent. C'est beaucoup plus une question de volonté que des possibilités techniques et financières.

Devant les inégalités criantes des économies qui persistent en dépit des tentatives de propagation du progrès entreprises au cours du siècle passé, on peut se demander dans quelle mesure une telle ouverture ne comporte pas des risques d'aggravation de ces mêmes inégalités et domination des pays en développement par ceux industrialisés.

En définitive, la globalisation comporte le risque d'appropriation des ressources naturelles des pays les moins avancés qui constituait jadis le fondement de la colonisation (Amin 1996: 177; BAKANDEJA 2001: 159-160).

3 AFRIQUE : LA LONGUE MARCHE DE L'INDEPENDANCE ET INTEGRATION POLITIQUES VERS L' INDEPENDANCE ET L'INTEGRATION ECONOMIQUES

L'Afrique a amorcé une longue et difficile marche de l'indépendance suivie de l'intégration politique vers l'indépendance et l'intégration économiques. Ainsi que souligné plus haut, les deux sont étroitement liées. Si des résultats plus notables peuvent être considérés comme ayant été obtenus dans le domaine de l'indépendance et celui de l'intégration politique du continent, ils restent par contre bien minces en ce qui concerne l'indépendance et l'intégration économiques. Dans tous les cas, il s'agit d'une marche continue.

3.1 OUA

3.1.1 Création et objectifs

L'OUA était créée le 25 mai 1963 à Addis – Abeba (Ethiopie), par les Etats africains dont l'écrasante majorité venait d'accéder à l'indépendance politique après des décennies de colonisation.

Globalement, l'unité africaine que postulait l'intégration politique dans le cadre de l'OUA était conçue comme nécessaire et même indispensable pour consolider l'indépendance politique qui venait d'être acquise. Les Etats africains étaient individuellement trop faibles pour préserver une telle indépendance.

Les objectifs de l'OUA étaient fixés à l'article 2 de sa Charte:

- promouvoir l'unité et la solidarité des pays africains;
- coordonner et intensifier leur coopération et leurs efforts pour assurer de meilleures conditions de vie aux peuples africains;
- défendre leur souveraineté, leur intégrité territoriale et leur indépendance;

- éradiquer toutes les formes de colonialisme; et
- promouvoir la coopération internationale, ayant en vue la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Le même article prévoit *in fine* que les Etats membres devraient en vue d'atteindre ces objectifs coordonner et harmoniser leurs politiques générales:

- coopération politique et diplomatique;
- coopération dans le domaine économique, y compris dans ceux des transports et communications ;
- coopération dans les domaines de l'éducation et de la culture ;
- coopération dans le domaine alimentaire et celui de la santé;
- coopération dans les domaines technique et scientifique; et
- coopération dans les domaines de défense et sécurité.

3.1.2 OUA et intégration économique

L'une des faiblesses majeures de l'OUA résidait dans la conception des pères fondateurs suivant laquelle l'indépendance et l'unité politiques constituaient une panacée et qu'elles étaient à elles seules suffisantes pour conduire l'Afrique au développement et assurer le bien-être de ses peuples.

L'intégration économique ne figurait pas au nombre des objectifs de l'organisation continentale. Pour les pères fondateurs, c'était l'indépendance – et ajoutons l'intégration – politique d'abord, l'économique allait nécessairement suivre. Une telle conception n'allait pas tarder à s'avérer fautive comme les dirigeants allaient s'en rendre compte eux-mêmes en adoptant d'abord des stratégies d'intégration économique sous-régionale avant de songer à l'intégration régionale. NKRUMAH et d'autres pères fondateurs de l'OUA réalisaient que l'indépendance politique resterait un vain mot sans l'indépendance économique. Cette

indépendance au niveau continental postulait l'intégration économique qui devint progressivement l'un des objectifs de l'organisation africaine surtout au cours de la seconde décennie des indépendances.

3.1.2.1 Stratégies d'intégration sous-régionale

Au niveau de l'OUA, il était d'abord envisagé que l'intégration économique régionale nécessitait la création à la base des ensembles économiques sous-régionaux. L'intégration devrait donc se faire "par le bas" et non "par le haut".

C'est ainsi que des organisations économiques étaient créées dans les cinq sous-régions que sont: l'Afrique occidentale, l'Afrique centrale, l'Afrique australe, l'Afrique de l'est et l'Afrique du Nord.

3.1.2.1.1 Afrique occidentale

Pour l'Afrique occidentale retenons deux organisations, la Communauté des Etats de l'Afrique Occidentale (CEAO) et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

La CEAO était créée par le Traité d'Abidjan le 17 avril 1973. Elle regroupe les Etats suivants : la Côte d'Ivoire, le Mali, le Burkina Faso, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal. Elle était née à la suite de l'échec de l'Union Douanière des Etats de l'Afrique Occidentale (UDEAO) instituée en 1959 puis reformée en 1966. Son objectif principal était de favoriser le développement harmonisé et équilibré des activités économiques des Etats membres en vue de parvenir à une amélioration aussi rapide que possible du niveau de vie de leurs populations. A cette fin, les Etats membres avaient

décidé de mettre en œuvre une politique active de coopération et d'intégration économique et de développer les échanges des produits agricoles et industriels en établissant une zone d'échange organisée. Pour atteindre ces objectifs, la CEAO se dotait d'un certain nombre d'organes - la conférence des chefs d'Etats, le conseil des ministres, le secrétariat général de la communauté et la cour arbitrale de la communauté - et de règles de coopération économique, sociale et culturelle.

L'article 39 du Traité d'Abidjan consacre le principe de la libre circulation des personnes, des biens et de capitaux entre les pays membres. Cependant, il est reconnu à tout Etat, si les nécessités de sa politique monétaire l'y obligent, le droit d'apporter des restrictions temporaires aux mouvements des capitaux sans toutefois que ces restrictions puissent entraver le transfert des épargnes des ressortissants des pays membres ou le transfert des bénéfices des entreprises appartenant aux ressortissants des pays membres. Ce principe s'accompagne de l'application des législations et réglementations nationales en matière des droits d'établissement, de fiscalité et d'emploi, aux ressortissants de tous les Etats membres sous réserve des dispositions applicables à la fonction publique et à certaines professions limitativement énumérées.

Un office communautaire de promotion des échanges avait été créé au sein du secrétariat général pour ce faire.

Les Etats membres s'étaient engagés à instituer un territoire douanier unifié, l'institution dudit territoire devant avoir pour conséquence la mise en place d'un tarif douanier et fiscal commun des marchandises dans leurs relations avec les Etats tiers et la libre circulation et la suppression de tous les droits et taxes d'entrée sur leurs territoires des produits originaires des Etats membres à l'exception des taxes intérieures (Bakandeja 2001: 46-78). Il est vrai que les Etats membres n'ont pas adopté le

principe de la libre circulation et de franchise des droits et taxes pour ce qui est des produits industriels. Néanmoins, ces droits et taxes sont remplacés par une seule taxe appelée « la taxe de coopération régionale : TCR ».

Quant à la CEDEAO qui a pratiquement la même structure que la CEAO, elle était créée par le Traité de Lagos du 28 mai 1975. Les pays membres de cette communauté comprennent la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Bénin, le Ghana la Guinée, la Mauritanie, la Guinée – Bissau, le Niger, le Burkina Faso, le Nigeria, le Liberia, le Sénégal, la Sierra – Leone, le Mali et le Togo. Elle poursuit principalement les objectifs suivants : promouvoir la coopération et le développement dans tous les domaines de l'activité économique, particulièrement dans les domaines de l'industrie, de transport, de télécommunication, des questions monétaires et financières, de l'agriculture, du commerce, des affaires sociales et culturelles et enfin la coopération monétaire depuis 1988.

Pour réaliser ces objectifs, les actions devaient être menées dans les domaines:

- l'élimination entre Etats membres des droits de douane et toutes autres taxes à l'importation et à l'exportation des marchandises ;
- l'abolition des restrictions quantitatives et administratives au commerce entre Etats membres ;
- l'établissement d'un tarif douanier commun et d'une politique commerciale commune à l'égard des pays tiers ;
- la suppression entre Etats membres des obstacles à la libre circulation des personnes, des services et capitaux ;
- l'harmonisation des politiques agricoles et la promotion des projets communautaires des Etats membres et la suppression de toutes entraves à cette fin ; et

- l'harmonisation nécessaire au bon fonctionnement de la communauté des politiques monétaires des Etats membres.

3.1.2.1.2 Afrique centrale

Deux organisations étaient mises en place pour parvenir à l'intégration économique de cette sous-région: l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (UDEAC) et la Communauté Economique de Pays de Grands Lacs (CEPGL) (Bakandeja 2001: 52-53).

L'UDEAC était créée par le traité signé à Brazzaville en date du 8 décembre 1964 et entré en vigueur le 1^{er} janvier 1966. Elle regroupe le Cameroun, le Congo, République Centrafricaine, le Tchad, le Sao – Tomé et la Guinée Equatoriale. L'objectif principal de l'UDEAC est la promotion du développement économique afin d'améliorer le niveau de vie en créant une union douanière qui implique une zone de libre circulation de tous les produits dans l'ensemble de l'union avec exonération de tous les droits de douane. Pour atteindre cet objectif et renforcer la coopération, l'UDEAC a institué une taxe unique sur les échanges extra- régionaux, supprimé des obstacles non tarifaires, mis sur pied des règles communes d'investissement et harmonisé des politiques et la coopération pour la mobilité des facteurs.

Quant à la CEPGL, elle était établie par le Traité de Gisenyi du 16 septembre 1976. Elle regroupe le Burundi, le Rwanda et la République Démocratique du Congo. Ses organes comprenaient la conférence des chefs d'Etats, le conseil de ministres, le secrétariat exécutif permanent et la commission d'arbitrage. Pour atteindre ses objectifs, la CEPGL avait préconisé la réduction des obstacles tarifaires et la mobilité des facteurs ainsi que l'exécution des projets industriels communs.

3.1.2.1.3 Afrique du nord

L'Afrique du Nord n'a qu'une seule organisation : l'Union du Maghreb Arabe (UMA). Elle est née de la décision des chefs d'Etats du Maghreb prise à la réunion de Marrakech du 17 février 1981. Elle regroupe en son sein l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie. Sa création était la concrétisation des liens millénaires entre Etats membres qui ont développé des affinités historiques, culturelles et linguistiques solides (Bakandeja 2001: 63). L'unité maghrébine remonte à l'époque coloniale et fut un thème mobilisateur contre la présence étrangère. Elle a pour objectifs le renforcement de toutes formes de liens qui unissent les Etats membres en vue d'assurer une stabilité régionale et accroître la coordination politique entre ces derniers ; la réalisation progressive entre les Etats membres de la circulation des personnes, des biens et des capitaux.

Au plan économique, le traité met l'accent sur la nécessité d'une stratégie économique à suivre en vue de garantir le développement industriel, agricole, commercial et social, notamment en mettant sur pied des projets communs ainsi que des programmes de coopération économique.

3.1.2.1.4 Afrique de l'est ou Afrique orientale et Afrique australe

Pour l'Afrique orientale, trois organisations méritent d'être épinglées: la Zone d'Echanges Préférentiels pour l'Afrique orientale (ZEP), le marché commun de l'Afrique australe (COMESA), et la Southern African Development Community (SADC). La ZEP a été créée par le Traité de Lusaka en 1981 et regroupait le Burundi, les Comores, le Djibouti, l'Ethiopie, le Kenya, le Malawi, l'Ile Maurice, le Rwanda, la Somalie, le Swaziland, la Tanzanie, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe. Elle avait pour objectifs : l'amélioration de la coopération économique

et commerciale, la transformation des structures de production des économies nationales, la promotion des échanges extra – régionaux en supprimant les frais de douane et obstacles non tarifaires sur quelques produits, le développement de l'industrie, la coopération dans le domaine agricole, et la création d'un marché commun en 1992. Pour matérialiser ces objectifs, la ZEP avait institué une chambre de compensation multilatérale, décidé des réductions des taxes douanières, et de la création de la banque pour le commerce et le développement à l'intérieur de la zone.

Conformément aux dispositions de l'article 29 du traité instituant la ZEP qui prévoyait sa transformation en un marché commun, lors de la 10^{ème} session de la ZEP tenue à Lusaka les 30 et 31 janvier 1992 la décision était prise de créer le COMESA.

Le marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) a comme membres l'Angola, le Burundi, le Botswana, les Comores, la RDC, le Djibouti, l'Egypte, l'Erythrée, l'Ethiopie, le Kenya, le Lesotho, le Madagascar, le Malawi, le Mozambique, la Namibie, l'Ouganda, le Rwanda, les Seychelles, la Somalie, le Soudan, l'Afrique du Sud, le Swaziland, la Tanzanie et le Zimbabwe.

Les objectifs du COMESA incluent la réalisation d'une croissance et d'un développement durables des Etats membres en favorisant un développement plus équilibré et plus harmonieux de leurs structures de production et de commercialisation ; la promotion d'un développement dans tous les domaines de l'activité économique et l'adoption de politiques et programmes macroéconomiques en vue de relever le niveau de vie des populations et de favoriser les relations plus étroites entre les Etats membres ; la création d'un environnement propice aux investissements étrangers, transfrontaliers, locaux, notamment la promotion de la recherche et l'adaptation de la science et de la technologie au développement ; la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité parmi les Etats

membres afin d'accroître le développement dans la région ; le renforcement des relations entre le marché commun et le reste du monde ainsi que l'adoption des dispositions communes dans les forums internationaux ; la contribution à la mise en place, l'avancement et la réalisation des objectifs de la communauté économique africaine (Article 6 et 7 du Traité constitutif).

Les Etats membres peuvent signer entre eux des engagements particuliers dans certains domaines comme la libéralisation des échanges et la coopération, les transports et communications, le secteur industriel et énergétique, les affaires monétaires et financières, l'agriculture tous ceux – ci en vue de promouvoir la réalisation des buts et objectifs du marché commun.

La SADC est quant à elle une organisation regroupant l'Angola, le Botswana, le Lesotho, le Malawi, le Mozambique, la Namibie, le Swaziland, la Tanzanie, la Zambie, le Zimbabwe.

La RDC et l'Ile Maurice ont par la suite été admis comme pays membres. Ses objectifs ne sont guère différents de ceux d'autres organisations sous-régionales: le développement, la croissance et la coopération économique, la réduction de la pauvreté, et l'amélioration des conditions de vie des peuples des Etats-membres. Il y a aussi des objectifs politiques : promouvoir et défendre la paix et la sécurité ainsi que l'unité des peuples de la sous-région. Ses organes sont la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement, le conseil des ministres, les commissions, le secrétariat, le comité des plénipotentiaires des Etats membres et un tribunal.

3.1.2.2 Stratégies d'intégration régionale

L'année 1980 marque un tournant décisif dans la marche africaine vers l'intégration économique qui n'avait pas été suffisamment prise en compte jusque-là. L'OUA qui ne s'était pas préoccupée sérieusement du problème

de développement économique de l'Afrique avait décidé de tenir une session extraordinaire à Lagos pour débattre des problèmes économiques du continent.

Adoptés le 29 avril 1980, le Plan d'Action de Lagos et l'Acte Final de Lagos allaient être intégrés à la troisième décennie des Nations Unies par l'Assemblée générale des Nations Unies et constituaient une voie alternative pour le développement de l'Afrique. La stratégie prônée par ces deux documents visait l'intégration économique du continent à travers la constitution d'un marché commun et d'une communauté économique africaine.

Le Plan d'Action de Lagos se présente ainsi comme l'une des manifestations les plus tangibles de la prise de conscience au niveau des dirigeants politiques africains que l'unité, l'intégration et l'indépendance politique tant revêue depuis les indépendances nécessitait une certaine base économique et ne pouvait se réaliser sans l'intégration économique ou devait tout au moins se faire de concert avec celle-ci.

En 1991, les chefs d'Etats africains ont signé sous l'égide de l'OUA le traité d'Abuja concernant la création de la Communauté économique africaine (CEA).

La CEA visait à promouvoir l'intégration régionale par la libéralisation des échanges, la convertibilité des monnaies et la mise en place d'un système effectif de paiements ; le développement de la production, en particulier dans les industries de base et pour atteindre l'objectif de sécurité alimentaire; le développement des infrastructures physiques pour relier tous les pays africains ; la revalorisation en commun des ressources humaines ; et la protection de l'environnement au moyen d'une action commune. La mission de la CEA était d'intégrer sur une période de 34 ans les économies africaines en créant d'ici l'an 2025 un marché commun africain.

3.2 UA

3.2.1 Création et objectifs

Le 9 septembre 1999, la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA se réunissait à Syrte en Libye pour réfléchir sur l'avenir de l'organisation continentale africaine. Le sommet de Syrte s'achevait sur une déclaration en vue de la création de l'Union Africaine comme objectif ultime de la Charte de l'OUA et du Traite d'Abuja de 1991 établissant la Communauté Economique Africaine. L'Acte Constitutif de l'UA était adopté à Lomé au Togo le 11 juillet 2000. Il devait entrer en force le 25 Mai 2002 après le dépôt des instruments de ratification par les deux tiers des Etats membres de l'OUA. La session inaugurale de l'UA s'était tenue en juillet 2002 à Durban en République sud-africaine.

Les objectifs de l'UA sont repris à l'article 3 de son Acte Constitutif. L'UA reprend les objectifs de l'OUA tels que la réalisation d'une plus grande unité et solidarité entre les pays et peuples d'Afrique ; la défense de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance des pays membres ; la promotion et la défense des positions communes africaines ; la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent. Cependant, l'UA va plus loin. Elle vise aussi la promotion de l'égalité de sexe, le respect des principes démocratiques, des droits de l'homme, de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance, de la justice sociale, du caractère sacré de la vie, la condamnation de l'impunité, de l'assassinat politique, des actes terroristes et subversifs et des changements inconstitutionnels de gouvernements.

Contrairement à la Charte de l'OUA qui accordait peu d'importance ou ignorait carrément les questions de constitutionnalisme, de démocratie et de l'Etat de droit et de bonne gouvernance, l'Acte Constitutif de l'UA prend très sérieusement les questions des droits de l'homme et de l'intégration économique.

3.2.2 UA et intégration économique africaine

L'un des aspects les plus intéressants de l'UA en ce qui concerne l'intégration continentale est que son Acte Constitutif met l'accent aussi bien sur l'intégration politique que sur l'intégration socio-économique de l'Afrique

comme l'un des objectifs fondamentaux de l'organisation africaine. A l'intégration politique visée principalement par la Charte de l'OUA, l'UA ajoute l'intégration socio-économique comme corollaire à celle-ci. De la part des fondateurs de l'UA, le message était clair qu'ils n'allaient plus se contenter exclusivement des objectifs politiques et que contrairement à leurs prédécesseurs dans l'OUA, ils allaient davantage s'intéresser aux problèmes de développement et d'intégration socio-économique de l'Afrique. L'on comprend dès lors le lancement sans délais des initiatives telles que le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique et le mécanisme africain de contrôle mutuel (African Peer Review Mechanism).

3.2.2.1 NEPAD

Le NEPAD est né de la fusion du plan OMEGA conçu par le Président Sénégalais Wade et du programme de l'Afrique pour le millénaire (Millennium African Plan) ainsi que la Nouvelle Initiative Africaine (New African Initiative) de ses homologues Mbeki (sud-africain), Obasanjo (nigérian) et Butteflika (algérien).

Le NEPAD se veut un projet de l'UA. L'OUA l'avait adopté lors de la 37^{ème} session de l'Assemblée des Chefs d'Etat et de gouvernement tenue à Lusaka en Zambie en juillet 2001.

Le sommet de Lusaka avait établi un Comité de Chefs d'Etat et de gouvernement chargé de la mise en exécution du NEPAD. Ce Comité était présidé par le Président Nigerian Olusegun Obasanjo. Il faudra cependant attendre la session inaugurale de l'UA à Durban en juillet 2002 pour voir les chefs d'Etat et de gouvernement adopter la Déclaration sur l'exécution du NEPAD et endosser le rapport et le plan d'action du NEPAD.

Le NEPAD est présenté comme une initiative africaine pour réduire la pauvreté et placer les pays africains individuellement et collectivement sur la voie de la croissance et du développement durables tout en leur permettant

de participer activement à l'économie et à la politique mondiale sur le même pied d'égalité que d'autres Etats. Ses objectifs fondamentaux sont donc la réduction de la pauvreté, le développement socio-économique par la démocratie et la bonne gouvernance. D'après Georges Nzongola, l'adoption du NEPAD consacre l'admission par les responsables politiques africains que la liberté ou l'indépendance politique va de pair avec la prospérité économique (Nzongola-Ntalaja 1994: 1). Une résolution du Comité des Chefs d'Etat et de gouvernement chargé de la mise en œuvre ou de l'exécution du NEPAD était prise à Kigali en février 2004 pour l'intégration du NEPAD dans les structures de l'UA.

Tirant les leçons de l'inapplication du Plan de Lagos, le NEPAD concilie les impératifs du développement autonome africain avec l'assistance nécessaire dans certains domaines stratégiques en vue de la relance économique avant de franchir l'étape de la coopération véritable ou mieux le partenariat grâce aux investissements surtout privés. Les secteurs ciblés sont ceux des infrastructures de l'éducation et la santé pour ce qui est du volet du développement socio – économique.

Le NEPAD fait suite aux théories des avantages comparés, des ajustements structurels et de la prise en charge du développement de l'Afrique par les africains dont il est la conséquence et l'aboutissement. Le succès du NEPAD dépend essentiellement du financement de la communauté financière internationale (BIRD, FMI ...) et des investissements directs étrangers (IDE). Il devrait à notre avis, mettre à contribution la société civile et les opérateurs économiques africains pour sa mise en œuvre.

3.2.2.2 APRM

APRM est conçu comme lampe témoin de la réalisation des objectifs du NEPAD et un mécanisme pour en assurer l'exécution. Il se définit comme un instrument volontairement accepté par les Etats membres de l'UA comme un

mécanisme africain d'auto-contrôle. Tout Etat membre de l'UA peut accéder au mécanisme.

Ce faisant, il doit se soumettre au contrôle périodique d'autres pays membres qui doivent s'assurer que chacun d'eux se conforme aux exigences du mécanisme. Plus de 20 pays membres ont à ce jour adhéré au mécanisme.

3.3 Bilan de l'intégration économique en Afrique

En dépit de certaines avancées significatives depuis que l'OUA avait commencé à prendre en compte les problèmes économiques de l'Afrique vers la fin de la décennie 1970, l'on peut dire que le bilan de l'intégration économique en Afrique est bien mince.

Les économies africaines restent pour l'essentiel extraverties. L'Afrique ne commerce pas avec l'Afrique. Les plus grands partenaires commerciaux – qu'il s'agisse des importations ou des exportations – sont les pays d'Europe, d'Amérique et même d'Asie. Les échanges commerciaux entre pays africains appartenant aux mêmes institutions sous-régionales et le flux des échanges sont fort négligeables. Ceci vaut pour toutes les organisations économiques mises sur pied pour l'intégration de différentes sous-régions.

Pour apprécier la capacité d'action et de résistance des économies africaines à la mondialisation, il est important de jauger le niveau d'intégration atteint tout en épingleant les difficultés rencontrées dans ce processus.

Le niveau d'intégration des économies africaines sera mis en exergue à travers l'inventaire des résultats obtenus par chaque organisation sous – régionale africaine sans préjudice des relations ou échanges économiques inter – africaines dans leur ensemble.

L'on peut relever, au niveau de l'Afrique de l'ouest que la CEAO a mis en place un tarif douanier et fiscal commun vis-à-vis des marchandises des Etats tiers. Cependant, l'objectif poursuivi d'instaurer un marché commun n'a pas été atteint.

Pour sa part, la CEDEAO compte à son actif l'effectivité de la libre circulation des biens et personnes, la construction de 9 000 Km des routes (transahariennes Dakar – frontière de la Libye et Lagos – Nouakchott), la mise en place du chèque de voyage CEDEAO depuis 1997 (5 décembre), et la création de la force Ouest – africaine de maintien de paix (ECOMOG). Une monnaie unique est projetée pour l'an 2015. Cependant, le programme de libéralisation des échanges n'est pas totalement effectif.

En effet, aucun crédit national n'a été voté pour le fonds de compensation et de développement. De même la mobilité de la main d'œuvre n'est pas totalement assurée en raison des difficultés économiques que connaît la quasi – totalité des Etats de la communauté.

Au niveau de l'Afrique centrale, le bilan de l'UDEAC n'est pas très fameux pour des raisons diverses liées notamment aux vellétés nationalistes et aux réalités politiques et économiques entre les Etats membres. Jusqu'à ce jour, il n'existe pas de tarif douanier extérieur commun. La mobilité de la main d'œuvre n'est pas effectuée et des obstacles importants aux échanges extra – régionaux, persistent.

La CEPGL, pour sa part présente un bilan peu flatteur. Mis à part quelques projets industriels dans l'agriculture et l'énergie, la plupart des institutions mises en place ont soit disparu ou sont mises en veilleuse (cas du secrétariat exécutif). Cette situation est aggravée par l'état de guerre qui sévit dans la région depuis les années 1990.

Au niveau de l'Afrique du Nord, le bilan de l'UMA est globalement positif, les pays membres ayant intériorisé la nécessité de construire un espace économique intégré. L'évolution de différents projets communs permet d'apprécier les efforts consentis et les progrès enregistrés dans les différents domaines. En effet, sur le plan de l'échange des produits agricoles et en prévision de l'institution d'une union douanière maghrébine, une convention prévoit l'exonération des produits agricoles et

agroalimentaires d'origine maghrébine des droits de douanes prélevés à l'importation et leur protection contre les produits importés subventionnés et contre les fluctuations du marché international. Par ailleurs, il existe une convention relative à l'incitation et à la protection de l'investissement entre les pays membres de l'UMA. Les pays membres sont appelés à libérer l'investissement dans le Maghreb, à donner les garanties nécessaires à son développement, et à l'exonérer des droits de douane et d'enregistrement. L'acte constitutif prévoit en outre l'extension en faveur des investissements maghrébins, du bénéfice des avantages fiscaux accordés aux investisseurs étrangers. C'est en quelque sorte la clause de la nation la plus favorisée.

Une autre convention vient mettre fin à la double imposition des impôts prélevés sur les transferts de bénéfice des sociétés et sur les revenus des personnes physiques et morales (Bakandéja 2001: 52, 58, 62 & 66). Il existe aussi une convention portant création de la Banque Maghrébine d'investissements et du commerce extérieur.

Au niveau de l'Afrique orientale et australe, le résultat le plus intéressant reste l'institution en 1988 de chèques de voyage intra-régionaux pour faciliter les transactions monétaires entre les Etats membres de la ZEP. Comme on peut le constater, bien des obstacles s'érigent sans doute dans le processus d'intégration économique africaine.

Les difficultés d'intégration sont liées au refus par les Etats de se conformer aux chartes des organisations sous-régionales. La suppression des barrières douanières, la libre circulation des biens, des capitaux et des personnes, impliquant la suppression des visas, et l'adoption d'une politique monétaire commune demeurent de vieux pieux dans la plus part de sous-régions. Les raisons souvent avancées se rapportent aux souverainetés nationales qui le plus souvent ne valent que dans les relations entre les pays africains et non entre eux et ceux d'Europe ou d'Amérique du Nord.

Il est important de noter que le NEPAD ne met pas davantage l'accent sur l'intégration régionale que sur la bonne gouvernance au niveau des Etats. Dans les paramètres du Mécanisme mis en place pour juger de la bonne exécution du NEPAD,

aucun n'insiste sur la nécessité des Etats de parvenir à une plus grande intégration sous-régionale et régionale en privilégiant les échanges entre eux à leurs échanges avec les pays du nord. Ceci est même difficilement envisageable lorsque les africains ne sont pas maîtres de leurs économies et doivent obéir aux dictats de ceux qui leur amènent des capitaux qui sont essentiellement occidentaux.

Si le bilan de l'intégration économique est déjà mince, il n'est pas certain que laissés aux caprices et à la merci des forces sauvages du marché capitaliste dans le cadre de la mondialisation, cette intégration sera mieux servie.

4 MONDIALISATION DES MARCHES, PROBLEMES ET PERSPECTIVES DE L'INTEGRATION ECONOMIQUE EN AFRIQUE

La mondialisation a un impact sur l'intégration économique des pays en développement, particulièrement ceux d'Afrique. Contrairement à ce que disent les partisans de la mondialisation, celle-ci n'a pas que des effets positifs. Dans un contexte où l'intégration économique est loin d'être achevée et des pays faibles, ses effets négatifs tendent à supplanter ses effets positifs tant les problèmes d'intégration demeurent énormes et obscurcissent les perspectives de celle-ci.

4.1 Effets de la mondialisation sur l'intégration économique en Afrique

La libéralisation du marché au niveau international constitue sans doute une chance pour le développement du commerce mondial. Elle permet aux pays pauvres d'avoir facilement accès aux biens et services. Elle est aussi de nature à contribuer à la promotion de l'emploi, de la santé, et de l'éducation en offrant aux populations de meilleures conditions de vie. Sur le plan commercial proprement dit, cette libéralisation économique permet également aux entreprises des pays pauvres d'avoir accès aux marchés des pays riches et de rapporter aux pays des devises difficilement disponibles sur le marché local ou régional. Elle leur permet ainsi d'aller à la conquête du marché international. Avec la fin du protectionnisme, même si cette fin est loin d'être effective compte tenu des entraves de tout genre que les pays riches posent à l'entrée sur leurs marchés des produits d'autres pays, des pays comme l'Ile Maurice se sont vus permettre l'accès des marchés des pays du nord comme les USA, du moins pour certains produits. Sur le plan interne, la mondialisation favorise aussi les investissements et la croissance économique. En dehors de ces avantages et bien

d'autres, les effets de la mondialisation sont cependant négatifs sur l'intégration économique en Afrique.

Tout le monde s'accorde à reconnaître que l'intégration économique signifie la réunion de plusieurs entités économiques nationales sous un pouvoir de décision et une politique particulièrement souhaitable pour les pays sous-développés dont les dimensions économiques sont souvent réduites. Dans le contexte africain, le processus d'intégration économique engendre un grand nombre de difficultés à cause notamment de son caractère global et impérialiste.

Il va à l'encontre de nombreux intérêts et privilèges acquis antérieurement dans le secteur d'industries légères et des intérêts politiques que les Etats voudrait ménager.

En effet, une libéralisation des échanges entre les pays sous-développés s'avère moins intéressante dans la mesure où ces pays ont très peu de biens ou services à échanger entre eux, et dans sa conception libérale, l'intégration économique requiert que les pays sous-développés soient accouplés avec les pays industrialisés. Le résultat de la spécialisation dans pareil cas est bien connu : les premiers s'approvisionnent en biens industriels en contre partie des exportations de leurs produits primaires.

L'intégration risque dès lors de se faire au seul profit des pays développés, de maintenir le dualisme des structures économiques et de renforcer les effets de domination subis par les pays sous-développés. Les grands gagnants de la mondialisation des marchés sont avant tout les pays riches et les grandes compagnies multinationales. La mondialisation économique implique la domination ou la dictature du capital. Il va de soi que les pays pauvres qui dépendent si lourdement des pays riches et des institutions financières internationales à leur solde ne peuvent s'attendre qu'à des miettes après que les premiers se soient bien servis.

Par ailleurs, pendant que l'on demande ou mieux l'on impose aux pays pauvres d'ouvrir leurs marchés pour bénéficier des investissements étrangers et des prêts du reste remboursables à des taux d'intérêt fort exorbitants qui ne font qu'accroître le service de la dette qui pèse déjà lourdement sur le développement de ces pays, les pays occidentaux sont loin d'ouvrir les leurs et créent des conditions qui rendent quasi-impossible l'accès des produits des pays pauvres sur leurs territoires et annihilent toute concurrence entre les compagnies de ces pays et les leurs qui se voient accorder de fortes subventions.

Les difficiles négociations entre les pays de l'Union Européenne et les pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique sur certains produits éclairent davantage cette réalité. Le message communiqué aux pays pauvres est à peu près celui-ci : éliminer toutes vos barrières et ouvrez vos marchés sans aucune entrave à nos produits et sociétés si vous voulez obtenir des capitaux ou même une réduction de vos dettes mais ne nous demandez pas de faire la même chose !

S'agissant de l'Afrique, comment parler du Nouveau partenariat pour le développement si de l'autre côté – celui des pays riches- on ne trouve vraiment pas de partenaires, mais des patrons ; s'il n'y a pas d'égalité entre « partenaires »; si les « partenaires » sont plus intéressés à autre chose – leurs propres intérêts économiques – qu'au développement de l'Afrique ? Par ailleurs, comment peut-on se développer si les regards sont plus tournés vers les autres et si l'on compte sur eux pour le développement ? Si le développement et la renaissance de l'Afrique reposent sur la bonne gouvernance et l'intégration du continent comme condition sine qua non, comment les chantres de la mondialisation favoriseraient-ils cette intégration qui implique l'indépendance et une certaine « fermeture » du marché pour relancer les économies nationales ou sous-régionales ? Tels sont autant de problèmes que la mondialisation des marchés pose à l'intégration économique en Afrique.

4.2 Problèmes et perspectives de l'intégration économique en Afrique

L'Afrique est encore plus un marché des biens et services qu'un véritable marché des capitaux mondiaux. Du point de vue de la place qu'occupent les différentes parties du monde dans le commerce mondial, on constate le renforcement du poids relatif de la Triade (l'ensemble européen, les USA et le Japon) et la marginalisation de la majeure partie du Tiers – Monde. En effet, 78 % des IDE (investissements directs à l'étranger) sont constitués d'investissements croisés entre pays les plus industrialisés, dont 27% intra – européens. Le Tiers – monde (pays en développement) occupe une place tout à fait marginale. Il ne reçoit que 18 % des flux mondiaux d'IDE.

Même au niveau du Tiers – monde, l'on remarque une répartition inégale des flux d'investissement. L'extrême – orient et l'Amérique latine reçoivent à eux seuls 79 % des flux. L'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud, plus peuplés, ne recevant que 8 % du total. Selon le rapport du GATT de 1992, la part des pays industrialisés dans le commerce mondial des marchandises s'élevait en 1990 à 72,4% tandis que celle des PVD (pays en voie de développement) était de 22,9%.

Le commerce entre les pays industrialisés représentait 55 % de l'ensemble du commerce mondial des marchandises. La part des échanges commerciaux de marchandises entre les pays industrialisés représentait 77% de leur part dans l'ensemble du commerce mondial.

Ces données indiquent que les pays capitalistes industrialisés dominent le commerce mondial (72,4%). Les échanges commerciaux de marchandises sont de loin plus importants que les échanges commerciaux qu'ils entretiennent avec le reste du monde.

La part qu'occupent les échanges commerciaux entre les PVD dans les échanges commerciaux qu'ils entretiennent avec l'ensemble du monde y compris entre eux ne représente que 32,5%. Cela montre à quel point les relations d'échanges avec les pays industrialisés (67,5%) dominent les échanges commerciaux de PVD. Les PVD sont donc dans la situation inverse de celle des pays capitalistes industrialisés. Les opérations des acquisitions, fusions des multinationales des pays capitalistes, les privatisations et autres mesures néo – libérales dont les programmes d'ajustement structurel (PAS) sans oublier l'endettement extérieur des pays en développement ont assuré l'augmentation de la subordination de la majorité des pays du Tiers - Monde par rapport aux pays développés.

Les faiblesses des économies nationales, leurs disproportions, les conflits et guerres dus parfois aux divergences d'intérêts, d'idéologies ou de

politiques constituent une autre série de difficultés des Etats africains dans l'effort d'intégration économique (Toussaint 2000: 64-65).

Par ailleurs, il faut relever que les organisations mises en place pour l'intégration sont dominées ou gérées par les chefs d'Etat pour la plupart non élus démocratiquement et qui n'ont comme préoccupation que la préservation du pouvoir politique conquis par la force. Cet ordre des choses laisse persister le doute même sur les chances de succès de l'UA naissante sans nécessairement donner lieu à une fatalité car, les enjeux de la mondialisation bousculent toutes les hésitations et obstacles en vue de la survie nécessaire des Etats dans le concert des Nations (Toussaint 2000: 56-57).

Quant aux perspectives de l'intégration économique africaine, elles sont tributaires de la bonne gouvernance, de la détermination des Etats africains de consolider les échanges entre eux et l'intégration à la fois nationale, sous-régionale et régionale ainsi que de la manière dont les Africains sauront s'organiser pour contrer les forces pernicieuses de la mondialisation des marchés ou de l'impérialisme du capital véhiculé par les Etats riches, les institutions financières internationales et les grandes compagnies privées transnationales.

5 CONCLUSION

Face à l'exigence d'intégration économique, la mondialisation des marchés comporte de nombreux défis et pose un sérieux dilemme aux pays pauvres, particulièrement ceux d'Afrique (Amin 1996 ; Kidana 1998). Faut-il absolument refuser la mondialisation capitaliste au motif qu'elle aboutit à la globalisation et à la banalisation de la pauvreté chez les pauvres tout en accentuant la richesse et l'arrogance des riches ainsi que les militants anti-mondialistes n'ont cessé de le proclamer à l'occasion de chaque sommet de l'OMC, du GATT ou des pays les plus industrialisés de la planète (Bakandeja 2003 ; Commissariat Général au Plan 2001 ; Lenpen 1993 ; Toussaint 2000)? Sinon, faut-il sans aucun discernement ni esprit critique l'épouser aveuglement comme une panacée pour l'éradication de la pauvreté et le développement au niveau international ?

SAMIR AMIN a raison lorsqu'il écrit, à propos du défi du marché, qu'il ne s'agit ni de rejeter par principe toute forme d'économie dite de marché pour lui substituer une planification générale, centralisée et bureaucratique (laquelle au demeurant n'avait aucun caractère socialiste) ni de soumettre la reproduction sociale aux contraintes du marché. Il s'agit par contre de préciser les objectifs et les moyens (juridiques, administratifs, organisationnels, sociaux et politiques) permettant d'encadrer le marché et de le soumettre au service d'une reproduction sociale assurant le progrès social (le plein emploi, la plus grande égalité possible) (Amin 1996). L'impact de la mondialisation sur le développement ou l'intégration économique en Afrique ne saurait être niée. Cependant, ainsi qu'il en est de la mondialisation dans le domaine des communications, la mondialisation des marchés est quelque chose qui nous est imposée par les maîtres du capital et l'Afrique pas plus qu'aucune autre région ne semble capable de s'opposer aux forces de la mondialisation des marchés. Que nous le voulions ou non, nous sommes condamnés à vivre avec elle. Alors que faire ?

Dans nos pérégrinations intellectuelles pour repenser le développement au-delà de l'impasse née à la suite de l'échec des politiques d'ajustements structurels, la recherche de nouvelles alternatives doit se baser sur l'indispensable intégration économique comme préalable à la renaissance africaine.

Elle ne doit cependant pas être entreprise avec l'idée que l'Afrique doit et peut rejeter la mondialisation économique ou se maintenir en dehors du « village planétaire ». L'Afrique ne peut pas voguer contre le courant des forces puissantes de la mondialisation capitaliste. Cependant, s'ils ne peuvent pas éviter la mondialisation, les Africains devraient néanmoins négocier leur présence dans ce village planétaire pour s'assurer que la mondialisation ne leur apporte pas plus de malheurs et de misères et une plus grande marginalisation comme Cheru le craignait (1996 : 145). L'une des meilleures voies de s'embarquer dans une telle cette négociation est de réussir l'intégration d'abord au sein des Etats et ensuite au niveau du continent. En effet, Etat-Nation ne pèse pas lourd face aux marchés mondiaux, à l'univers des techniques, et aux multinationales. Le cas Européen est assez révélateur d'une stratégie de lutte contre la mondialisation. Il y a lieu de rappeler qu'au niveau mondial, les plus forts l'emportent, surtout lorsqu'ils sont constitués en groupes cohérents.

Selon LENPEN, le marché ne peut pas être le fondement d'un ordre international (Lenpen 1993: 93, 139). La compétition exclut les plus faibles et renforce les plus forts. La laisser faire, c'est laisser se multiplier les inégalités, se creuser les disparités et donc nuire gravement à la cohésion sociale (Lenpen 1993: 93, 139). Il y a une face Janus du "dieu" de la mondialisation qui pourrait ainsi se présenter comme la langue d'Esopé, c'est-à-dire à la fois la pire et la meilleure des choses pour le développement et l'intégration économique en Afrique. Le libéralisme sauvage prôné dans le cadre de la mondialisation est de nature à profiter plus aux pays développés et aux multinationales étrangères, principaux bénéficiaires de l'ouverture des marchés dans les pays du Tiers Monde, particulièrement ceux d'Afrique, qu'aux pays et peuples d'Afrique eux-mêmes. Seule une Afrique politiquement et économiquement intégrée est à même de tirer le plus grand profit de la globalisation des marchés. Ouvrir totalement les marchés sans une intégration minimale tout en refusant à l'Etat tout rôle dans le développement socio-économique serait pour l'Afrique un suicide. Le bilan de l'intégration politique et économique en Afrique est loin d'être élogieux en dépit de certaines avancées significatives. Cependant, l'Afrique et les africains ne semblent avoir guère de choix s'ils veulent tirer profit de la mondialisation et parvenir à la renaissance africaine.

Si l'Afrique n'y prend garde, la mondialisation pourrait plus freiner qu'accélérer l'intégration économique sur le continent dans la mesure où celle-ci comprendrait des limites certaines à la sauvagerie du capitalisme.

Au demeurant, la mondialisation des marchés ne constitue pas nécessairement une chance pour l'intégration économique en Afrique. Au vrai, il s'agit de deux mouvements plus ou moins contradictoires ou conflictuels. L'intégration économique apporte des freins à la mondialisation du moins dans son entendement capitaliste traditionnel. Face à l'impossibilité de s'en passer, il importe de repenser la mondialisation en lui donnant un contenu et un visage plus humain. L'Afrique doit s'organiser pour en tirer le plus grand bénéfice qui n'est possible qu'à travers l'intégration et le développement économique au niveau des Etats, des sous-régions et de l'ensemble du continent et des ses peuples.

L'on comprend facilement que la misère grandissante, le « développement du sous-développement » et la marginalisation croissante de l'Afrique rendent d'aucuns plus nerveux, plus impatients, et plus sceptiques au point de s'abandonner à des conclusions hâtives sur l'incapacité de l'Afrique de réussir son intégration

économique. Les incertitudes sont permises (Zaidi 1997). Cependant, face à la volonté des peuples et à la détermination des intellectuels éclairés par la vision politique affichée par une nouvelle classe des dirigeants décidés à œuvrer pour la renaissance de l’Afrique, il ne nous semble pas qu’il faille céder à l’afro-pessimisme véhiculé par les ennemis de l’Afrique et qui domine encore si malheureusement le discours politique et intellectuel sur notre continent. Il nous faut aussi considérer le lourd héritage colonial et néo-colonial dont souffre encore l’Afrique et les terribles chaînes politiques, économiques et culturelles dont elle s’efforce de se libérer depuis les indépendances et qui ont laissé des plaies bien profondes.

Dans cet effort auquel le CODESRIA nous a conviés de repenser le développement de l’Afrique au-delà de l’impasse ou des impasses, aucune alternative crédible n’est envisageable qui exclurait l’intégration économique (Commissariat Général au Plan 2001) ; Diouf 1984 ; Ngom-Ngoudi 1971 ; Ouali 1990 ; Robson 1968 ; 1983). Les espoirs sont permis et les perspectives sont bonnes en dépit des réalités ambiantes et de la conjoncture présente. Il ne devrait pas y avoir de place pour le désespoir et comme le conseillait Norro, il est aussi important de considérer également le rôle du temps (Norro 1962).

Références

- Adda, J, 1996. *La mondialisation de l'économie*. Ed. La Découverte, Paris.
- Amin, S., 1985. *Delinking : Towards a polycentric world*. London, Zed Books
- Amin, S., 1996. *Les défis de la mondialisation*. Paris, l’Harmattan.
- Bakandeja, G., 2001. *Le droit du commerce international : les peurs justifiées de l’Afrique face à la mondialisation des marchés*. Coll. Droit/Economie, éd. Afrique.
- Bakandeja, G., 2003. “Mondialisation des marchés et moralité dans la répartition des richesses de la planète”. *Annales de la faculté de Droit*, Vol XXI-XXII.
- Bengoa, J., 1998. “Préface”. In Commissariat Général au Plan, *Halte à la mondialisation de la pauvreté*, Karthala, Paris.
- Bongeli Y, 2002. *Sociologie de la mondialisation*. Kinshasa.
- Chandler, RC *et al*, 1985. *The Constitutional Law Dictionary*. Oxford.
- Commissariat Général au Plan, 2001. *L’intégration régionale, une nouvelle*

- voie pour l'économie mondiale*, De Boeck
- Diouf, M., 1984. *Intégration économique, perspectives africaines*. NEA/Publisud.
- Kidana, M., 1998. "Dilemmas Globalisation Poses on Africa". Communication présentée lors de la 9^{ème} Assemblée Générale du CODESRIA sur la mondialisation et les sciences sociales en Afrique.
- Kouam RD, 2005. "L' Union Africaine comme réponse africaine au défi de la mondialisation". *Afrique et Développement*, Vol. XXX, Nos 1 & 2.
- Kumbu Ki Ngimbi, JM., 1999. "Le cadre juridique international : l' avenir des relations commerciales UE – ACP au regard des impératifs de la mondialisation". In *Cahiers Africains des Droits de l' Homme et de la Démocratie*.
- Kumbu Ki Ngimbi, JM., 2000. *Droit international du développement*. Cours, inédit, UCM, Droit.
- Lenpen, B, 1993. *La mondialisation sauvage. De la fin du communisme à la tragédie du KOSOVO*. Ed.Favre, Paris.
- Myrdal, G, 1958. *Une économie internationale*. Presses Universitaires de France, Paris.
- Ngom-Ngoudi, 1971. *La réussite de l'intégration économique en Afrique*, Economica.
- Norro, R, 1962. *Le rôle du temps dans l'intégration économique*, Louvain.
- Nzongola-Ntalaja, G, 1994. *The Democratic Movement in Zaire 1956-1994*. AAPS, Harare.
- Ouali, K.-S., 1990. *L'intégration africaine, le cas de la CEAO*, Economica
- Robson, P., 1968. *Economic integration in Africa*, London. George Allen & Unwin.
- Robson, P., 1983. *Intégration, développement et équité*, Economica.
- Saint Marc, M., 1968. *Commerce extérieur de développement*, Sedes, Paris.
- Tinbergen, J, 1954. *International Economic Integration*. Amsterdam.
- TOUSSAINT, E., 2000. *La mondialisation excluante : marginalisation du tiers monde et renforcement de la triade*, Seuil, Paris.
- YA'U, YZ, 2005. "Globalisation, ITCs, and The New Imperialism: Perspectives on Africa in the Global Electronic Village", *Africa Development*, Vol. XXX, Nos 1 & 2.
- Zaki Laidi , 1997. *La mondialisation ou radicalisation de l'incertitude* , in Etudes.